

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

Professeur SAID OUHADI

PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ADF PRO Marrakech

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

Plan de travail

Partie introductive : Fondamentaux des IFRS 5H

Première Partie : Comptabilisation des éléments du patrimoine 11H

Deuxième Partie : Consolidation des comptes 8H

Troisième Partie : Analyse financière 6H

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

Plan de travail

Introduction Fondamentaux 2H

- 1) Présentation des états financiers (IAS 1 et IAS 7, IAS 8, IAS 10) 3 H**
- 2) Comptabilisation des stocks (IAS 2, IAS 11, IAS 41, IAS 23, IFRS 13) 2H**
- 3) Comptabilisation des immobilisations (IAS 16, IAS 38, IAS 36, IAS 37,
IAS 11, IAS 41, IAS 23, IFRS 13, IFRS 7, IFRS 9) 6H**
- 4) Les contrats de location (IFRS 16 en remplacement de IAS 17) 1H**
- 5) Produits des activités ordinaires tirés de contrats (IFRS 15) 2H**
- 6) Consolidation des comptes (IAS 27, IAS 28, IAS 31, IFRS 3, IFRS 8,
IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12) 8H**
- 7) Analyse financière 6H**

LES Normes Comptables internationales

Pays ou Groupe de pays	Normes Comptables ou Financières
MAROC	CGNC
USA	USA GAAP
UE	Quatrième Directive depuis 1978 et Septième Directive depuis 1983 remplacée par <i>La directive européenne 2013/34 du 26 juin 2013</i> IAS/ depuis 1995 IFRS depuis 2005
GB	<i>Financial Reporting Standards</i> <i>Statements of Standard Accounting Practice</i> <i>IFRS depuis 2005</i>
France	<i>PCG47, PCG57, PCG82, PCG86</i> <i>IAS depuis 2002</i> <i>IFRS depuis 2005</i>
International	<i>IAS / IFRS, IPSASB (International Public Sector Accounting Standards), AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions), OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)</i>

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

HISTORIQUE

1973 : Charte de création d'un organisme international IASC (International Accounting Standards Committee) Le Comité des Normes Comptables internationales.

« Le 29 juin 1973 a été signée à Londres, à l'initiative de Henry Benson, associé de Coopers & Lybrand de Londres, et par les représentants des organisations comptables professionnelles d'Australie, du Canada, de France, d'Allemagne, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, d'Irlande et des États-Unis »

Objectif : Mettre en forme des standards comptables de base qui seraient acceptés dans le monde entier appelés IAS (International Accounting Standards).

1995 : Accord avec l'Organisation Internationale des Comités de valeurs Mobilières ou de IOSCO (International Organisation of securities Commission pour qu'à l'avenir les entreprises dont les états financiers seront conformes aux normes comptables internationales n'auront plus à retraiter leurs comptes pour être côtées en bourse même aux USA.

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION HISTORIQUE

1996 : Révision d'un certain nombre de normes :

IAS 1 relative à la publicité des méthodes comptables fut remplacée (1997) par une norme relative aux états financiers ;

IAS 12 relatives à l'impôt sur le résultat ;

IAS 14 relative à l'information sectorielle ;

IAS 16 relative aux Immobilisations Corporelles ;

IAS 17 relatives aux contrats de location ;

IAS 19 relative aux avantages du personnel ;

IAS 22 relative aux regroupements d'entreprises etc.

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION HISTORIQUE

2000 : l'IOSCO a annoncé qu'elle recommande à l'ensemble des autorités boursières du monde d'accepter l'utilisation des normes IAS (à l'exception de la norme IAS 15 relative aux variations de prix et des normes sectorielles IAS 26, IAS 30 et IAS 41) et des interprétations relatives à ces normes, pour les émissions et cotations effectuées par des émetteurs transnationaux.

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

HISTORIQUE

2001 : Une nouvelle organisation s'est mise en place :

IASC : (International Accounting Standards Committee) ;

IASCF : International Accounting Standards Committee Foundation

Un nouveau conseil IASB (International Accounting Standard Board) ;

Un comité d'interprétation (comité technique) IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee ;

Un comité consultatif SAC (Standards Advisory Council)

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

HISTORIQUE

L'IASB (International Accounting Standards Committee Foundation) :

Organisme de normalisation indépendant : auto réglementation

Objectif : fournir une comptabilité acceptée par les marchés financiers

2002 : Nouvelle préface aux normes internationales appelées IFRS (International Financial Reporting Standards) lesquelles désignent à la fois les normes IAS existantes et les futures normes.

Depuis **2009** Fin de l'obligation du rapprochement en US GAAP des entreprises en IFRS

Adoption des entreprises américaines cotées à partir de **2015** au plus tôt

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

Environnement général des IAS/IFRS

Sphère IAS : Terminologie et contenu

On a coutume de dire que : **Référentiel IAS/IFRS = (IAS + SIC) (IFRS+IFRIC)**

Ces termes recouvrent :

IAS : International Accounting Standards (Normes Internationales Comptables)

SIC : Standing Interpretation Committee (Interprétations des Normes IAS)

ADVERTISING

IFRS : International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'Information financière)

IFRIC : International Financial Reporting Issues Committee (Interprétation des Normes IFRS)

Le changement de dénomination de « **Norme IAS** » en « **Normes IFRS** » s'explique par le souci du normalisateur d'indiquer que sa vocation n'est plus de l'**Accounting** (IAS), mais d'aller au-delà en faisant du **Financial Reporting** (IFRS).

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

L'International Accounting Standards (IAS) est l'ancien nom des normes comptables internationales.

Les normes comptables internationales développées à partir du 1 Avril 2001 s'appellent IFRS

Certaines IAS ont été remplacées par des IFRS, d'autres sont toujours en vigueur.

L'ensemble IAS/IFRS a été imposé comme cadre comptable par l'Union Européenne pour les entreprises cotées à partir du 1er janvier 2005.

LES IFRS/IAS CONSOLIDATION

Les IFRS International Financial Reporting Standard sont des normes comptables internationales élaborées par l'IASB, International Accounting Standards Board, au lendemain des scandales financiers .

Les normes internationales IFRS ont été adoptées (plus ou moins intégralement) par plus de 119 sur 143 (soit 83 %) pays ou juridictions. (2017)

Il vise à garantir l'information financière destinée aux investisseurs et facilite l'évaluation globale des entreprises.

Depuis le 1er janvier 2005, toutes les sociétés cotées de l'union Européenne et leurs filiales sont tenues de présenter les comptes consolidés en conformité avec ces normes comptables internationales.

En 2009, l'IASB a également publié une norme IFRS pour PME révisée en 2015

Liste des normes IAS/IFRS

Les normes IFRS/IAS sont au nombre de Cinquante Huit (59) dont 43 applicables (2025)

IAS 1: Présentation des états financiers remplace Publicité des méthodes comptables à partir de 1/7/1998 application 1/1/2009

IAS 2: Stocks (dernière révision 1/1/2005)

IAS 3 : Les états financiers consolidés (remplacées par IAS 27 à partir de 1/1/1990)

IAS 4 : Comptabilisation des amortissements (non applicable 1/1/2001, intégrée dans IAS 16 et IAS 38)

IAS 5 : Les informations que doit fournir l'entreprise dans ses états financiers (remplacée par IAS 1 à partir du 1/7/1998)

IAS 6 : L'information reflétant les effets de variations de prix (remplacée par IAS 15 à partir de 1/1/1983)

IAS 7: Tableaux des flux de trésorerie application 1/1/2009

IAS 8: Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs (le titre avant 2003 était Résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables (dernière révision 1/1/2005)

IAS 9 : Frais de recherche et de développement (remplacée par IAS 38 à partir de 1/1/1999) application 1/1/2005

IAS 10: Événements postérieurs à la date de clôture remplacée partiellement par IAS 37 à partir de 1/1/1999 (dernière révision 1/1/2005)

Liste des normes IAS/IFRS

IAS 11: Contrats de construction (dernière révision 1/1/2000)

IAS 12: Impôts sur les bénéfices (Résultat) (appliquée 1/7/2007)

**IAS 13 : La présentation de l'actif à court terme et du passif à court terme
(remplacée par IAS 1 depuis 1/7/1998)**

**IAS 14: Information sectorielle (révisée en 1998) remplacée par IFRS 8 à partir du
1/1/2009**

**IAS 15: Information reflétant les effets des variations de prix (dernière révision
1/1/2005)**

IAS 16: Immobilisations corporelles (application dernière révision 1/7/2009)

**IAS 17: Contrats de location (dernière révision 1/1/2006) remplacée par IFRS 16
depuis 2021**

**IAS 18: Revenus (Produits) des activités ordinaires (révisée en 1995) remplacée par
IFRS 15**

IAS 19: Avantages du personnel (révisée en 2009)

**IAS 20: Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur
l'aide publique (dernière révision 1/1/2009)**

**IAS 21: Effets des variations des cours des monnaies étrangères (dernière révision
1/7/2009)**

**IAS 22: Regroupements d'entreprises remplacée par IFRS 3 à compter de 1/4/2004
(révisée en 1999)**

IAS 23: Coûts d'emprunt (dernière révision 1/1/ 2009)

IAS 24: Information relative aux parties liées (dernière révision 1/1/2006)

IAS 25 : Comptabilisation des placements (remplacée par IAS 32 et 39 et IAS 40)

Liste des normes IAS/IFRS

IAS 26: Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite (reformatée en 1994)

IAS 27: États financiers consolidés et Individuels (titre avant 2003 États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales (dernière révision 1/7/2009) complétée par IFRS 10 et IFRS 12 à partir du 1/1/2013

IAS 28: Participations dans les entités associées (titre avant 2000 Comptabilisation des participations dans des entreprises associées (dernière révision 1/7/2009)

IAS 29: Information financière dans les économies hyperinflationnistes (reformatée en 1994)

IAS 30: Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées (reformatée en 1994) remplacée par IFRS 7 à partir du 1/1/2007

IAS 31: Participations dans les coentreprises (titre avant 2000 Information financière relative aux participations dans des coentreprises (dernière révision 1/7/2009) remplacée par IFRS 11 à partir du 1/1/2013

IAS 32 : Instruments financiers : informations à fournir et présentation (dernière révision 1/7/2009) Complétée par IFRS 7

IAS 33: Résultat par action (dernière révision 1/7/2009)

IAS 34: Information financière intermédiaire (dernière révision 1/7/2009)

IAS 35: Abandon d'activités remplacée par IFRS 5 à compter du 1/1 2005)

IAS 36: Dépréciation d'actifs (dernière révision 1/7/2009)

IAS 37: Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (1998)

IAS 38: Immobilisations incorporelles (dernière révision 1/7/2009)

IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (dernière révision 1/7/2009) remplacée par IFRS 9

IAS 40: Immeubles de placement (dernière révision 1/1/2009)

IAS 41: Agriculture (2003)

Liste des normes IAS/IFRS

IFRS 1 : Première application des normes d'information financière internationales (dernière révision 1/7/2009)

IFRS 2 : Paiement fondé en actions (dernière révision 1/7/2009) 2004-2006

IFRS 3 : Regroupement d'entreprises (dernière révision 1/7/2009) 2004-2006

IFRS 4 : Contrats d'assurance (dernière révision 1/1/2009) sera remplacée par IFRS 17 2004-2006

IFRS 5 : Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités (dernière révision 1/7/2009) 2004-2006

IFRS 6 : Prospection et évaluation des ressources minérales application 1/1/2006 2004-2006

**IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir première application 1/1/2007 dernière révision 1/1/2009
2004-2006**

IFRS 8 : Segments opérationnels première application 1/1/2009 2004-2006

IFRS 9 : en remplacement de l'IAS 39 Instruments financiers 2008 version définitive 2014

IFRS 10 : en remplacement de l'IAS 27 états financiers consolidés (consolidation) 2011

IFRS 11 : Accords de partenariat en remplacement de l'IAS 31 2011

IFRS 12: Informations sur les sociétés du périmètre 2011

IFRS 13 : Evaluation à la juste valeur 2011

IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » 2014 (non applicable union européenne)

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » 2014-2016

IFRS 16 "Contrats de location" en remplacement de l'IAS 17 2018-2019

IFRS 17 « Contrats d'assurances » entrée en vigueur en janvier 2021 reportée à 2023

IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » à partir de 2027

IFRS19, Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir à partir de 2027

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB 2010-2018

Objectif des états financiers : de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entreprise, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques.

Hypothèses de
Base

Caractéristiques de
Base

Caractéristiques dérivées

Contraintes à
respecter

Comptabilité
d'engagement
Continuité
d'exploitation

Intelligibilité
Pertinence
Fiabilité
Comparabilité

Image fidèle : exhaustive,
neutre et exempte d'erreurs
**Prééminence de la substance
sur la la forme (Substance
over form**
Prudence
Neutralité
Exhaustivité
Non compensation
Importance relative

Célérité
Coût/avantage
Equilibre

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB à partir de 2019

L'objectif de l'information financière à usage général est de fournir des informations financières sur l'entité en présentant des états financiers qui sont utiles aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels pour prendre des décisions.

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB à partir de 2019

Objectif des états financiers : de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entreprise, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques.

Caractéristiques de
Base

Caractéristiques dérivées

Contraintes à
respecter

Pertinence
Image fidèle

Comparabilité
Vérifiabilité
Rapidité (timeliness)
Compréhensibilité

Coût/avantage
Equilibre

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB 2010-2018

**Exemple 1 : 14 avril 2025 Paiement du Fournisseur ARF par chèque bancaire :
200.000**

Enregistrement Comptable

Débit 4011 Fournisseurs 200.000

Crédit 5211 Banques en monnaie nationale 200.000

On suppose que l'opération d'achat a été comptabilisée à une date antérieure
(principe d'engagement)

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB 2010-2018

Exemple 2 : 5 avril 2025 Avis de débit de la banque sur paiement des salaires du mois de mars 2025 : 325.000

Enregistrement Comptable

Débit 422 Personnel, rémunérations dues 325.000

Crédit 5211 Banques en monnaie nationale 325.000

On suppose que l'opération de constatation des charges de personnel a été comptabilisée à une date antérieure (principe d'engagement)

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB 2010-2018

Exemple 3 : Un extrait des comptes de l'entreprise AXZ

601 Achat de Marchandises	543.000
602 Achats de matières premières et fournitures liées	879.000
701 Vente de Marchandises	674.000
702 Vente de produits finis	994.000
223 Terrains bâtis	415.000
2311 Bâtiments industriels	876.000
2411 Matériel industriel	0
2413 Matériel commercial	0

PERTINENCE ?!

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB 2010-2018

Exemple 4 : Un extrait des comptes de l'entreprise AXZ

223 Terrains bâtis 15.000

Le terrain a été acquis depuis la création de l'entreprise il y a 15 ans.

Sa valeur actuelle (juste valeur) est estimée à 475.000

FIABILITE ?!

Exemple 5 : Du bilan de l'entreprise BTV on tire :

2411 Matériel industriel 234.000 (2022)

2411 Matériel industriel 234.000 (2023)

L'entreprise n'a effectué aucune opération concernant le Matériel industriel au titre de l'exercice 2023.

FIABILITE

Les principes comptables internationaux

Les principes comptables fondamentaux de l'IASB à partir de 2019

La pertinence des informations tient à l'adéquation existant entre leur contenu et leur objet : une information pertinente doit représenter convenablement, fidèlement, les faits ou les concepts qu'elle énonce ; elle est donc signifiante ce qui suppose que toutes les précautions ont été prises pour en définir clairement et sans ambiguïté le contenu, le contour, les limites..

L'objectif étant :

- de ne pas se tromper ;
- de ne pas tromper les tiers.

La fiabilité des informations tient, elle, davantage à leur caractère quantitatif ; les montants qui apparaissent dans les comptes ou dans les états de synthèse doivent être sûrs, ce qui implique tant une très bonne définition des méthodes d'évaluation qu'une parfaite maîtrise des faits comptables et de la chaîne des traitements qui aboutissent aux comptes et aux états de synthèse.

L'image fidèle est le fait que l'information représente la substance du phénomène qu'elle prétend représenter.